

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 JUILLET 2022**

=====

Date de convocation : 30.06.2022

Date d'affichage : 30.06.2022

Nombre de Conseillers en exercice : 26 Présents : 19 Votants : 23

Le 7 JUILLET 2022 à 20 H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de Mme Sophie LAURENT, Maire.

Étaient présents : Mme LAURENT Sophie, M. DELAFOSSE Gilles, Mme HAMEL Manuella, Mme JARDIN Odile, M. DANGUY Sébastien, M. GIROULT David, Mme GOHORY Françoise, M. DESMASURES Jean-Claude, M. de LA PERRAUDIERE Louis-René, Mme KOLCZYNSKI Valérie, M. HILI Damien, Mme HEUZE Séverine, M. BUNEL Anthony, Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly, M. ROGER Mickaël, Mme CANIOU Brigitte, Mme ARSENE Anne-Marie, Mme HARIVEL Magali, M. LE TESSIER Michel.

Absents excusés : M. MESTRES François, Mme JEHAN Nadia, Mme DESVOL Émilie, Mme LEFRANC Elisabeth, M. GALLIER Nicolas, M. RENAULT Joël.

Absents : Mme COURTEILLE Rachel.

Procurations : M. MESTRES François à M. DELAFOSSE Gilles, Mme DESVOL Émilie à Mme LAURENT Sophie, Mme LEFRANC Elisabeth à Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly, M. RENAULT Joël à M. ROGER Mickaël.

Secrétaire de séance : Mme GOHORY Françoise.

=====

Démission de Mme Mathilde PERIER

Mme le Maire donne lecture de la lettre de démission de Mme Mathilde PERIER de ses fonctions de conseillère municipale.

Mme le Maire explique qu'il y aura un congé de maternité dans le personnel de l'école maternelle de SOURDEVAL et Mathilde PERIER souhaite pouvoir postuler pour ce remplacement.

Installation de M. Michel LE TESSIER, Conseiller municipal

Suite à la démission de Mme Sophie DUFAY, M. Michel LE TESSIER est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 24 mai 2022

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 24 mai 2022 qui n'appelle aucune observation, est approuvé à l'unanimité.

Cession par le Département de l'ancienne maison de garde-barrières de Frécu

(Délibération 2022.07.01)

Le Département de la MANCHE accepte de céder pour l'Euro symbolique à la Commune de SOURDEVAL l'ancienne maison de garde-barrières de « Frécu » et d'une partie du terrain attenante cadastrée Section F n° 43 et 44 pour une superficie totale de 679 m2.

Cette acquisition serait réalisée en vue de la démolition de la maison, ce qui permettrait de dégager la visibilité dans le virage, et d'aménager le secteur.

Le Département de la MANCHE prend à sa charge les frais d'acte.

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour autoriser Mme le Maire à signer l'acte d'acquisition de cet immeuble.

Mme HEUZE demande combien coûtera la démolition de la maison. M. DELAFOSSE explique que cela n'a pas été chiffré et que ce ne sera pas pour cette année. Le projet consiste d'abord à démolir la maison et ensuite aménager le terrain autour pour y faire un parking et peut-être un espace avec des tables de pique-nique ou autre, en lien avec la fréquentation de la voie verte.

Le Conseil municipal donne son accord par 22 voix Pour et 1 abstention (Mme HEUZE).

Convention d'occupation du domaine public pour la création d'une voie douce entre le Parc St Lys et la voie verte

(Délibération 2022.07.02)

Afin de réaliser la liaison douce entre le Parc St Lys et la voie verte départementale prévue dans le cadre des travaux d'extension du cimetière, le Département de la MANCHE propose la signature d'une convention d'occupation du domaine public (ci-jointe).

Le Conseil municipal est invité à en délibérer et à autoriser Mme le Maire à signer cette convention.

Mme HEUZE demande pourquoi cette convention est faite pour une durée de 20 ans. M. DELAFOSSE n'en connaît pas la raison mais explique que le Conseil départemental a déjà voté cette convention. Mme HEUZE demande pourquoi la voie serait réservée aux piétons et vélos, et pas aux chevaux. Pour M. DELAFOSSE, ce sera à la Commune de décider des autorisations de passage puisque c'est la Commune qui aura la responsabilité de cette voie.

Le Conseil municipal donne son accord par 22 voix Pour et 1 abstention (Mme HEUZE).

Maison de santé : nouvelle convention relative à la répartition des frais de chauffage

(Délibération 2022.07.03)

L'acte d'acquisition de la Maison de santé a été signé par M. DELAFOSSE le 1^{er} juillet 2022.

Par délibération du 1^{er} octobre 2021, le Conseil municipal a autorisé M. DELAFOSSE à signer une convention pour la répartition des frais de chauffage entre la Fondation Asile St Joseph et la Maison de santé.

Mme le Maire donne lecture de la nouvelle convention proposée par la Fondation. Le chauffage étant assuré par une chaufferie bois qui alimente à la fois l'EHPAD, les 25 logements de la résidence des Colombes et la Maison de santé, il y a lieu de définir les conditions de participation de la Commune aux frais de chauffage de la Maison de santé.

Mme HARIVEL demande ce qui sera répercuté sur les locataires. Mme le Maire explique que ce sera à la Commune d'en décider. La répartition se fera au prorata de la surface puisqu'il n'y a pas de compteurs individuels. Une provision pour charges est prévue au bail et une régularisation devra être faite en fin d'année.

M. BUNEL précise que la Fondation ne répercutait pas intégralement les charges afin de ne pas pénaliser les professionnels de santé. Mme le Maire ajoute que toutes les charges, notamment les frais d'entretien, n'étaient pas répercutés sur les locataires.

M. BUNEL souhaite réunir la commission Santé à la rentrée pour fixer cette répartition des charges. M. DELAFOSSE ajoute qu'il faudra associer la commission des finances.

M. DANGUY précise que le chauffage au bois est très compétitif puisqu'il n'est pas indexé sur le prix du fuel ou du gaz.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, autorise Mme le Maire à signer cette convention à l'unanimité.

Renouvellement du dispositif « chéquiers loisirs »

(Délibération 2022.07.04)

La Commission « sports, jeunesse, loisirs et vie associative » propose de renouveler le dispositif « chéquiers loisirs » pour l'année scolaire 2022 – 2023 aux mêmes conditions que l'année précédente : chéquier loisirs payé 3 € par les familles pour un montant total de réduction de 30 €. La seule différence est que les âges seront fixés par rapport aux années de naissance, et non plus par rapport à la classe fréquentée.

M. de LA PERRAUDIERE demande combien d'enfants en ont bénéficié. Il y a eu 207 chéquiers vendus pour 400 bénéficiaires potentiels. Mme HAMEL précise qu'il y a eu aussi l'an passé le pass sports qui a pu venir en « concurrence » avec les chéquiers loisirs.

Le Conseil municipal, invité à délibérer, donne son accord à l'unanimité pour renouveler le dispositif.

Renouvellement du dispositif « petits déjeuners à l'école »

(Délibération 2022.07.05)

Les petits déjeuners à l'école ont été mis en place à l'école publique sur l'année scolaire 2021 – 2022, avec l'aide financière de la direction des services départementaux de l'éducation nationale.

1209 petits déjeuners ont été servis aux élèves de primaire et maternelle.

Le dispositif semblant avoir donné satisfaction, il est proposé de renouveler le dispositif pour l'année scolaire 2022 – 2023.

Mme HAMEL précise que le dispositif ne coûte rien à la Commune puisque la prise en charge se fait dans le cadre du « plan pauvreté ». Ces petits-déjeuners avaient lieu une fois par semaine et ont bénéficié à toutes les classes chacune leur tour. Il y avait à chaque fois 1 produit laitier, une céréale et un fruit, les produits devant être bio. Mme HAMEL précise qu'un travail pédagogique a été fait en amont de ces petits-déjeuners.

Mme HARIVEL pense que ce petit-déjeuner était intéressant aussi par rapport au personnel.

Le Conseil municipal, invité à délibérer, donne son accord à l'unanimité sur la reconduction du dispositif, et autorise Mme le Maire à signer la convention correspondante et à solliciter l'aide de l'Etat.

Demandes de subventions

(Délibération 2022.07.06)

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur l'attribution de subventions aux associations qui n'en n'ont pas bénéficié au moment du vote du budget primitif 2022 pour :

- L'Amicale Gym seniors (300 €)
- L'Amicale de chasse (230 €)
- Le Comité des fêtes de Vengeons (700 € en 2021).

M. ROGER rappelle qu'une règle avait été définie lors de la réunion de la commission et demande pourquoi ces demandes reviennent aujourd'hui.

M. DELAFOSSE rappelle que pour l'Amicale de chasse, c'était la première demande examinée par la commission et les critères fixés se sont avérés intenable dans la suite de l'examen des

demandes de subventions. M. DELAFOSSE ajoute qu'en tout début d'année, il y aura une réunion de la commission ressources pour définir des règles claires.

Mme HAMEL pense que le courrier qui était envoyé aux associations était déjà très clair mais se montre favorable à repreciser les critères.

Le Conseil municipal donne son accord pour l'attribution des subventions aux montants indiqués ci-dessus par 22 voix Pour et 1 abstention (M. ROGER).

D'autre part, le Vélo-Club de LE TEILLEUL sollicite une subvention exceptionnelle pour un jeune de SOURDEVAL qui va participer aux championnats de France des écoles de cyclisme du 7 au 10 juillet 2022 à GRAND-CHAMP (56). Le Conseil municipal est invité à en délibérer.

M. HILI regrette que ce jeune ne soit pas resté au Club de SOURDEVAL. M. DELAFOSSE précise que le coût est de 2 300 € pour les 10 jeunes qui vont participer à ce championnat, et propose une subvention de 100 €. Mme HAMEL pense qu'il y aura dans ce cas d'autres sportifs à aider puisqu'il y en a d'autres qui participent à des championnats de France.

Une subvention de 100 € est adoptée en faveur du Vélo-club du Teilleul par 17 voix Pour, 2 Contre (M. HILI, Mme CANIOU) et 5 abstentions (Mme HEUZE, M. BUNEL, Mme LEFRANC, Mme MAUDUIT-JOSEPH et Mme ARSENE).

Avis du Conseil municipal sur le projet d'extension de l'élevage laitier du GAEC de la Sée et la mise à jour du plan d'épandage

Une enquête publique aura lieu du 18 juillet au 16 août sur la demande présentée par le GAEC de la Sée sur le projet d'extension d'un élevage de 150 à 245 vaches laitières à « la Cohérie » sur la Commune de SOURDEVAL et « le Montier » sur la Commune de BROUAINS, et la modification du plan d'épandage.

L'enquête publique n'ayant pas débuté, il est trop tôt pour que le Conseil municipal puisse en délibérer. Si le Conseil municipal ne se réunit pas d'ici la fin du mois d'août, l'avis du Conseil municipal sera réputé favorable.

Questions diverses

Médecins

Mme le Maire expose que Mme LEBOUCHER du Cabinet ACTIVA a appelé ce jour pour indiquer que le Dr CHERMITI qui s'était présenté à SOURDEVAL a indiqué ne pas donner suite à son projet d'installation à SOURDEVAL, souhaitant rester sur la région de ROUEN.

M. BUNEL indique qu'il a une liste d'une vingtaine de remplaçants fournie par Docndoc à appeler pour connaître leurs intentions.

Mme le Maire indique avoir pris contact avec le Cabinet LABORARE qui a déjà trouvé des médecins pour plusieurs communes des environs. Le coût de ce cabinet est plus important (18 000 € plus frais de déplacements des médecins présentés). Une participation pourrait être demandée aux Communes de l'ex-canton. M. BUNEL pense que c'est une piste intéressante.

Mme MAUDUIT-JOSEPH demande si la piste de salariat de médecins ne doit pas être creusée. Mme le Maire explique qu'il faudrait au moins 3 médecins salariés pour que ce soit possible.

M. BUNEL indique qu'il faut d'abord créer un centre de santé, ce qui demande plusieurs mois avant de se mettre en place, et qu'il y a un coût important.

Mme HARIVEL pense que le fait qu'au centre de santé de VIRE ils soient plusieurs médecins, incite plus un jeune à s'installer. Pour Mme le Maire, il y a des contre-exemples à GER et à BARENTON.

M. DESMASURES demande comment cela fonctionne à TINCHEBRAY. Mme le Maire pense que cela fait suite à une période où le Maire de TINCHEBRAY proposait une bourse aux jeunes de la région qui souhaitent s'installer.

Mme MAUDUIT-JOSEPH pense que le Conseil de l'ordre des médecins n'encourage pas l'installation de médecins avec toutes les contraintes qu'il impose.

Mme CANIOU regrette que des médecins de VIRE ne viennent pas faire des permanences sur SOURDEVAL.

M. BUNEL ajoute qu'une vidéo promotionnelle est en cours de réalisation sur ce sujet de la santé à SOURDEVAL.

Déjections canines et déchets

M. de LA PERRAUDIERE a reçu une remarque d'une habitante de SOURDEVAL par rapport aux déjections canines non ramassées. La Commune est pourtant bien équipée en distributeurs de sacs.

Mme le Maire ajoute qu'il y a aussi beaucoup de déchets et de canettes jetés dans la nature. Mme HAMEL confirme.

Dates à retenir

Forum des associations le samedi 3 septembre
Visite des équipements communaux le samedi 17 septembre.

La séance est levée à 21h45.

La Secrétaire de séance,
François GOHORY.